Le bulletin

Numéro 122 - juillet 2023

Neuf mairies pour un **Lyon** (I)

Bulletin I = les cinq mairies de l'ouest du Rhône

Sauvegarde et Embellissement de Lyon

Association loi 1901 - Agréée au titre des art L121-B et L160-1 du Code de l'Urbanisme (Arr. Préfectoral du 3-08-1984) - ISSN 2681-5591

Éditorial

L'hôtel de ville de Lyon a fait l'objet de nombreuses publications historiques et architecturales, cependant nos mairies d'arrondissement sont les grandes oubliées de ces études. Nombre de Lyonnais les méconnaissent. Nous leur consacrons donc deux bulletins car elles font partie de notre patrimoine.

Elles n'ont pas toujours été situées dans les lieux qu'elles occupent aujourd'hui. Nous vous proposons de découvrir l'histoire quelquefois singulière des bâtiments qui les abritent ou les ont abritées, les architectes, parfois renommés, qui les ont construites, les éléments architecturaux qui les caractérisent. Nous ne manquerons pas non plus de présenter les œuvres d'art souvent remarquables qui peuvent se cacher entre leurs murs.

En ce début d'année 2023, l'actualité s'est tristement invitée au cœur de notre travail. L'hôtel de ville de Lyon et plusieurs mairies d'arrondissement, en particulier celles des 1er, 4e et 7e, ont subi, lors de manifestations « sauvages », de nombreuses dégradations. SEL ne peut que déplorer et condamner ces détériorations. Cela va à l'encontre de notre raison d'être, à savoir la sauvegarde du patrimoine et l'embellissement de notre cité.

Dans ce premier bulletin, nous vous invitons à découvrir les mairies de la Presqu'île, de la Croix-Rousse et de la rive droite de la Saône. Le bulletin suivant sera consacré aux mairies des arrondissements de la rive gauche du Rhône, qui proviennent de découpages successifs du 3e arrondissement.

Nous rappelons en préambule, les grandes étapes de la constitution de notre municipalité jusqu'à la création de nos arrondissements.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de belles découvertes.

Denis Lang

SOMMAIRE

Éditorial ..... p. 02

La municipalité, une histoire mouvementée ..... p. 02

La mairie du 1er, dernier vestige d'une abbaye p. 05

2e : la mairie prend la place d'une société minière ..... p. 13

D'une salle louée... à la mairie du 4e ..... p. 21

Le 5e : la mairie des villes et la mairie des champs ..... p. 29

De Vaise à Lyon, la mairie du 9e ..... p. 36

Bibliographie ..... p. 43

La municipalité, une histoire mouvementée

Entre 1312, année du rattachement de Lyon au Royaume de France et 1964, date la création du 9e arrondissement, que d'événements, que de bouleversements se sont produits dans l'organisation de notre ville !

L'administration de Lyon jusqu'à la Révolution

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, Lyon, cité largement indépendante, est administrée par ses archevêques qui dirigent la ville sans partage. En 1292, Philippe IV Le Bel prend la ville sous sa garde et y envoie un représentant, « le gardiateur », officier royal chargé de garantir l'autorité du roi en son domaine et les droits des citoyens contre l'Église.

Le « Traité de Vienne », qui est signé le 10 avril 1312, marque le rattachement de Lyon et du Lyonnais au royaume de France. L'archevêque Pierre de Savoie renonce à sa juridiction temporelle en faveur du roi et lui cède ses droits civils et de justice sur la ville.

En 1320 cependant, il ne supporte plus cette mainmise du roi sur la ville et entre en lutte avec Philippe V le Long. Il est vaincu et enfermé au château de Pierre-Scize. Le 21 juin, une convention, dite « charte Sapaudine », est signée. Elle dote la ville d'une identité officielle et accorde des droits politiques permettant de créer une municipalité et de disposer d'une assemblée, « le consulat », qui gère les affaires de la cité. Elle lui accorde aussi le droit de posséder une trésorerie, de lever des impôts et de disposer d'une défense militaire. Les consuls, ou échevins, sont chargés de garder « la ville, ses portes et ses clés » et de conserver les archives. L'archevêque garde la justice de première instance. Les amendes ne sont plus arbitraires mais fixées par un tarif. La charte impose aux citoyens un serment de fidélité au roi.

Le consulat est alors composé de douze consuls, six « du royaume » et six « de l'empire[1] », élus parmi les représentants des « arts majeurs[2] » et renouvelés chaque année. Ce mode d'élection sera souvent en décalage avec les réalités sociales. Les réunions se déroulent dans une chapelle qui fait face à l'église Saint-Nizier, la chapelle Saint-Jacquême. À partir de 1462, les assemblées se tiennent dans la Maison de Charnay, rue de la Fromagerie.

1. Le Lyon « du royaume » est la partie de la ville à l'ouest de la Saône et celui « de l'empire » est sur la presqu'île et sur la rive gauche du Rhône. Cette division de souveraineté est issue du traité de Verdun d'août 843, qui partage l'empire de Charlemagne en trois royaumes, dirigés par chacun de ses trois petits-fils.

2. Membres de la production et du commerce : changeurs et banquiers, tisseurs et orfèvres, drapiers, pelletiers et fourreurs, juges et notaires, médecins et apothicaires

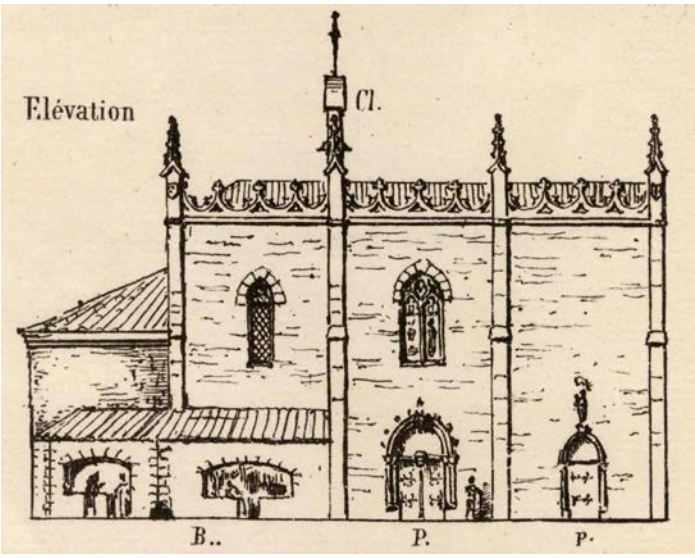

La chapelle de Saint-Jacquême,
essai de restitution par André Steyert, 1881

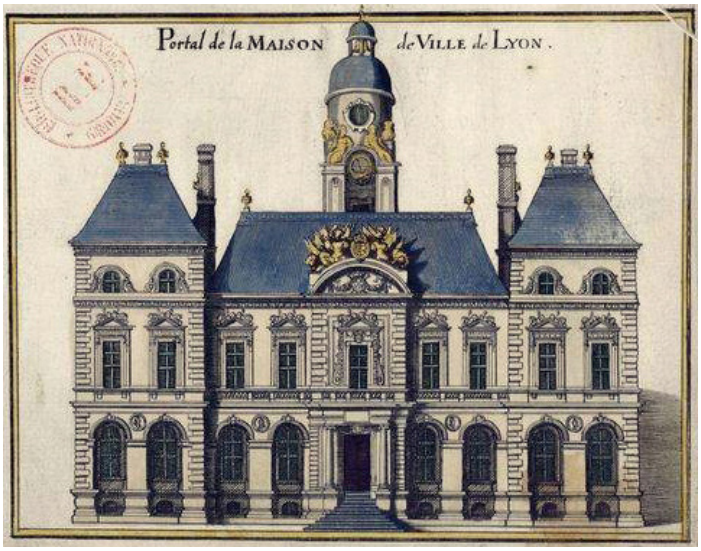

La maison de ville de Lyon nouvellement bâtie, plan de Simon Maupin, 1659 - BnF

La vie politique lyonnaise va à nouveau être profondément transformée par l'édit de Chauny de 1595, imposé par Henri IV. Ce dernier restreint le nombre de membres du consulat à quatre échevins et un prévôt des marchands qui le préside. L'élection du consulat, soumise à l'aval du roi, a pour but de s'assurer de la loyauté d'une ville longtemps ligueuse. Sont ainsi placés à la tête de la ville des édiles qui lui sont favorables et redevables. Cela va perdurer jusqu'à la Révolution.

À partir de 1604, les assemblées consulaires se déroulent à l'hôtel de la Couronne (actuel musée de l'Imprimerie et de la communication graphique). Épilogue en 1646, le consulat décide de construire l'actuel hôtel de ville, place des Terreaux, que les échevins investissent en 1655.

La Révolution

En vertu de la loi du 14 décembre 1789 (qui organise administrativement la France en départements, districts, cantons et municipalités), Lyon, comme toutes les communes de France, se pourvoit d'une administration de forme imposée, « un corps municipal ».

En avril 1790, l'ancien consulat est remplacé par le « conseil général de la commune » qui élit le premier maire de Lyon, Fleury Palerne de Savy. Le conseil se compose de 10 officiers municipaux chargés d'aider le maire dans son administration, d'un substitut du procureur et de 42 notables. Sept maires, tantôt jacobins, tantôt montagnards, vont se succéder jusqu'en 1795.

À noter que Lyon est chef-lieu du département de Rhône-et-Loire qui est divisé en 6 districts. Parmi ceux-ci, le district de « Lyon-Ville » comprend Lyon et les faubourgs de Cuire-la-Croix-Rousse et de Vaise ainsi que La Guillotière qui avait été réunie à la ville de Lyon par décret du 13 février 1790.

Les nouvelles institutions ont du mal à trouver leur stabilité. Le siège de Lyon d'août à octobre 1793, qui installe pour des décennies la méfiance entre la ville et le pouvoir central, a des conséquences importantes pour l'organisation administrative : le département de Rhône-et-Loire est scindé en deux. Le bourg de Cuire est séparé de la Croix-Rousse et surtout la Guillotière est replacée dans l'Isère (arrêtés des 12 août et 22 septembre 1793). Elle ne reviendra dans le département du Rhône qu'en 1795 (arrêté du 22 novembre).

La constitution de la Première République française date du 5 fructidor an III (22 août 1795). Le 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795), toujours dans la crainte du développement de « foyers royalistes » dans les grandes villes, la Convention vote une loi constitutionnelle qui impose aux villes de plus de 100 000 habitants

Plaque sur l'ancien hôtel de Charnay, rue de la Fromagerie

Fleury Palerne de Savy, premier maire de Lyon, bibliothèque de Saint-Etienne

leur partage en 3 divisions, chacune étant dotée d'une municipalité distincte. À Lyon elles portent le nom de nord, ouest et midi. Chacune a son propre maire, mais il ne semble pas qu'elle possède un bâtiment spécifique. Les cabinets se trouvaient très certainement à l'hôtel de ville. La première séance de chacune des trois municipalités se tient le 7 ventôse an IV (26 février 1796.
)

Plus tard, la loi du 15 ventôse an XIII (6 mars 1805) confie l'administration de Lyon à un maire unique, assisté de 6 adjoints et 29 conseillers municipaux, nommés par le pouvoir central. Le 16 thermidor an XIII (4 août 1805), Nicolas Fay de Sathonay est nommé maire par décret impérial. Le 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), le Conseil municipal est installé. Jusqu'en 1852, la ville aura une mairie unique.

Le Second Empire

Le 24 mars 1852, est promulgué le décret de Louis-Napoléon Bonaparte, qui proclame, de manière concomitante, l'annexion à la ville de Lyon des communes de Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière, le placement de la ville sous l'administration du préfet et la création de cinq arrondissements. La Presqu'île est scindée entre le 1er et le 2e, la Guillotière devient le 3e, la Croix-Rousse le 4e et la rive droite de la Saône le 5e.

Le conseil municipal est immédiatement supprimé... et remplacé par une commission municipale de trente membres nommés par le président de la République. Cette commission n'est qu'une parodie de conseil municipal tant son rôle est faible. Dans les faits c'est le préfet du Rhône qui administre la ville. C'est lui seul qui a le pouvoir de convoquer les membres de la commission, ceux-ci ne peuvent délibérer que sur des questions qu'il leur soumet. Les mairies d'arrondissement gardent seulement des responsabilités secondaires telles que l'éclairage et le nettoyage des rues ou l'entretien des bâtiments publics.

De la troisième République à nos jours

À la chute de l'Empire, du fait de la vacance du pouvoir municipal, un comité s'installe à l'hôtel de ville. Une présidence collégiale fonctionne du 4 au 21 septembre 1870. Avec les élections municipales du 15 septembre, on revient à un maire unique qui prend ses fonctions le 21 septembre 1870.

Cette administration démocratique ne durera que deux ans. Le 4 avril 1873, l'Assemblée nationale, dont la majorité, dominée par le « parti de l'ordre moral », se méfie de la démocratie des grandes villes, supprime la mairie de Lyon et remet au préfet les pouvoirs administratifs.

Mais un décret du 30 avril 1873 fixe au 8 juin de nouvelles élections municipales. Le conseil municipal élu s'oppose très vite au préfet. Ce conflit se termine par un décret du président Mac-Mahon qui dissout le conseil. C'est un retour au système du Second Empire : le préfet gouverne la ville avec une commission municipale qu'il choisit.

Les trois clés de la ville (3 divisions) présentées à Napoléon 1er, le 10 avril 1805, musées Gadagne, MHL, © PierreVerrier

En novembre 1874, l'assemblée municipale élue a le droit de désigner un président. Celui-ci n'a pas de véritable pouvoir puisque le préfet continue à assurer les fonctions de maire. Il faudra attendre 1881 pour que le conseil municipal retrouve une certaine indépendance, quoique toujours contrôlée puisque le maire est « nommé ». C'est avec la loi du 28 mars 1882 sur les municipalités, que la population lyonnaise va pouvoir enfin élire son maire.

Malgré tous ces changements, les mairies d'arrondissement existent depuis 1852. Elles abritent surtout les services de l'état civil, mais aussi des services annexes décentralisés, tels que pompiers, justice de paix, poste de police, tribunal de simple police, bureaux de bienfaisance ou Caisse d'épargne…

Suite à la loi de décentralisation de 1982, les mairies d'arrondissement voient leurs attributions se développer. Les services annexes quittent progressivement les lieux et les services administratifs s'étendent, pour investir la quasi-totalité des bâtiments.

Les conseils d'arrondissements sont présidés par les maires d'arrondissement, élus parmi les conseillers de l'arrondissement. Les maires et leurs adjoints sont officiers d'état civil. Cette fonction implique la délivrance des actes d'état civil (naissance, mariage, décès…) ainsi que la célébration des cérémonies (mariage, parrainage…). Ils sont responsables du suivi de l'obligation scolaire sur leur territoire où sont gérées les inscriptions scolaires.

Les maires d'arrondissement président la caisse des écoles. Ils jouissent d'un pouvoir consultatif sur des sujets comme les autorisations d'urbanisme (permis de construire...), les projets de transformation d'immeubles ou les questions d'occupation de l'espace public. Les maires sont informés des projets d'équipements sur l'arrondissement et les communiquent lors du conseil d'arrondissement. Ils peuvent faire remonter des souhaits de préemption de biens.

Denis Lang

La mairie du 1er, dernier vestige d'une abbaye

Le premier arrondissement est l'un des cinq créés à la suite du décret impérial du 24 mars 1852. Ses limites sud sont l'église Saint-Nizier et le lycée Ampère, qui appartiennent au 2e, tandis que le boulevard de la Croix-Rousse le limite au nord.

La création de l'arrondissement

Rapidement, les bureaux de l'arrondissement s'établissent dans l'hôtel de ville. Le 18 avril 1852, moins d'un mois après la décision de création des arrondissements, René Dardel, architecte en chef de la ville, signe le devis pour la création de la mairie du premier au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

En 1855, le préfet Claude-Marius Vaïsse décide la création du parc de la Tête d'Or dont les travaux commencent l'année suivante. Le transfert des collections du Jardin des plantes depuis le bas des pentes de la Croix-Rousse vers le nouveau parc est programmé. C'est alors qu'il est proposé de créer une mairie pour l'arrondissement dans le bâtiment qui, à l'époque, abrite la direction du Jardin des plantes et le Conservatoire du jardin botanique. Ce bâtiment, le seul qui subsiste de l'abbaye de la Déserte, ne sera vacant qu'après leur déménagement.

L'abbaye royale de la Déserte

En 1296, Blanche de Chalon et de Beaujeu achète à Jean Mallenc, citoyen de Lyon, une maison et un terrain de vignes sur lequel elle fait bâtir un monastère dont les bâtiments conventuels et la chapelle sont édifiés à l'emplacement de l'actuelle place Sathonay.

En 1304, elle fait venir de l'abbaye de Brienne près de Anse, quelques sœurs clarisses et leur donne le couvent qui prend le nom de « Notre-Dame de la Déserte ». Cette appellation provient probablement du nom d'une très ancienne famille « Déserta », qui avait possédé le tènement.

La propriété, d'une superficie d'environ 4 hectares, sur laquelle les sœurs cultivent la vigne, s'étend du sud au nord, de la rue Saint-Marcel (aujourd'hui rue du Sergent-Blandan) à la rue Neyret et d'est en ouest, de la montée de la Grande-Côte à l'actuelle montée des Carmélites.
À partir de 1503, les religieuses quittent l'habit de Sainte-Claire pour devenir des bénédictines. Leur couvent prend alors le nom d'« abbaye royale de la Déserte ». Louise Labé y sera d'ailleurs pensionnaire à cette époque.

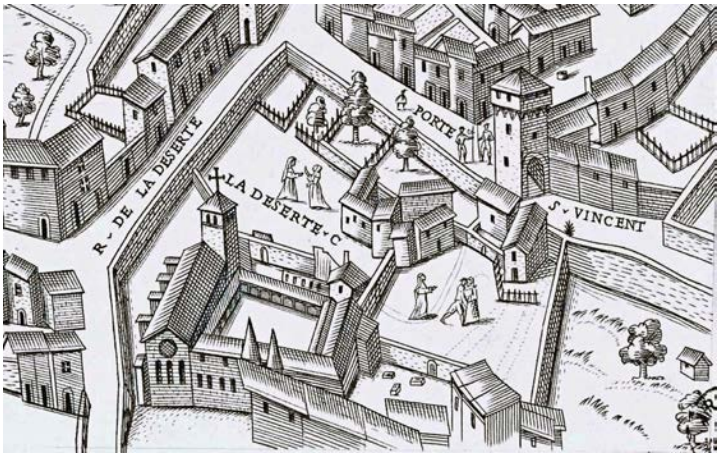

Extrait du plan scénographique de Lyon, vers 1550
(fac-similé de 1872), AmL 2SAT6

En 1562, l'abbaye est saccagée par les troupes du baron des Adrets. Entre 1617 et 1623, la nouvelle abbesse, Marguerite de Quibly, fait restaurer les bâtiments. À sa mort en 1675, l'abbaye compte 80 religieuses. Elle a alors recouvré ses biens spoliés par les protestants.

L'abbaye accueillait des pensionnaires et l'on sait que Juliette Récamier y a été en pension après le départ de ses parents à Paris où son père, Jean Bernard, notaire royal, a été nommé receveur des finances en 1786.

À la Révolution, les 40 religieuses encore présentes sont expulsées, les bâtiments et dépendances du monastère sont convertis en infirmerie pour les chevaux de l'armée et en dépôt de fourrage.

Marguerite de Quibly, abbesse de la Déserte
© Château de Versailles, fonds des estampes, N° : LP33.102.2

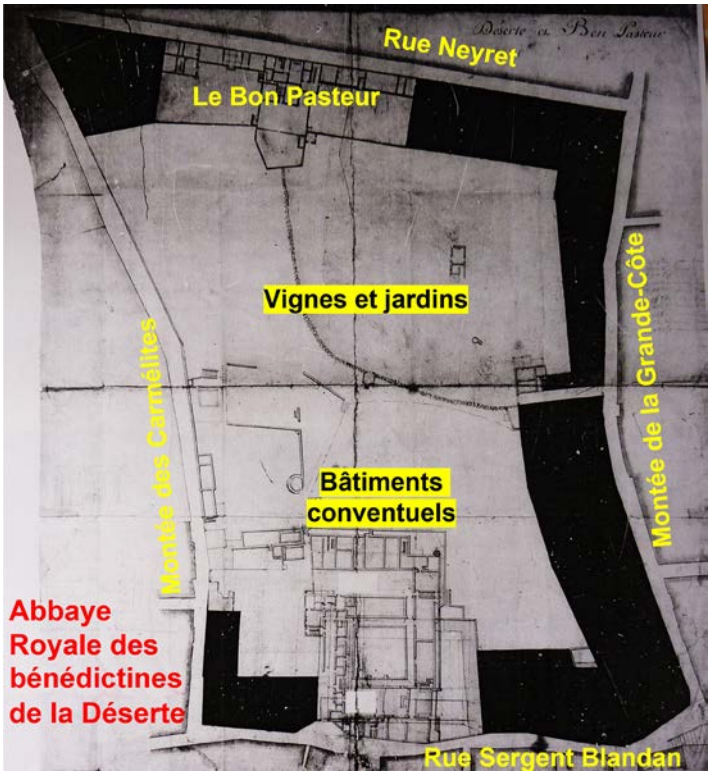

Le couvent de la Déserte en 1817, avant sa destruction
Les parties sombres sont les parcelles vendues par les sœurs au début du XVIe siècle, P. Duseigneur 1872-75, Gallica BnF

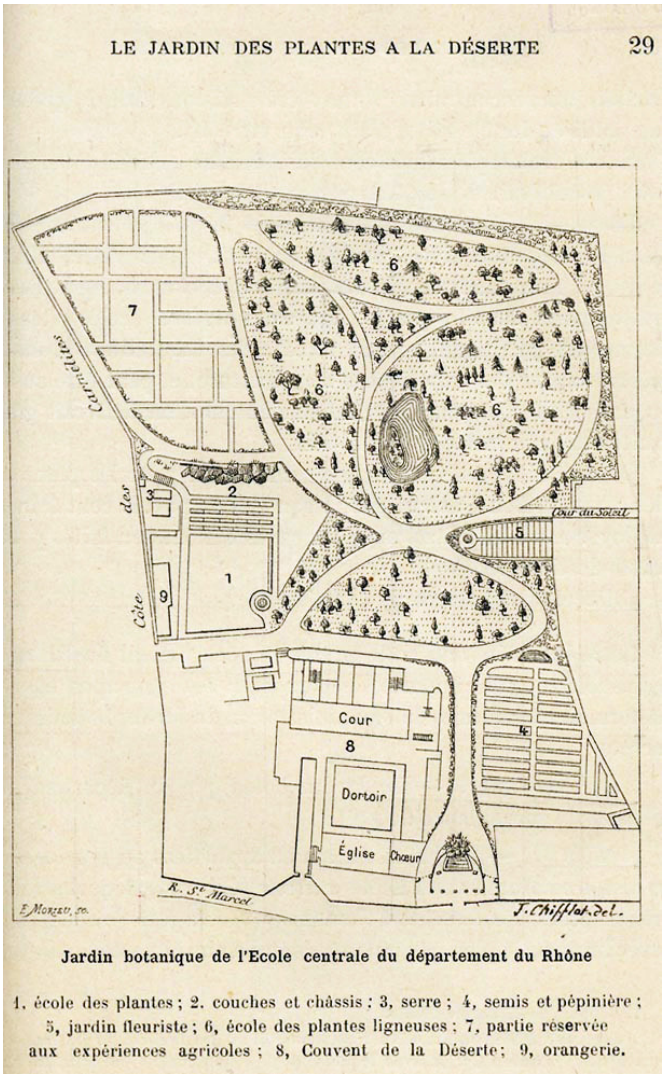

Le Jardin des plantes avant 1817, musée Gadagne

En 1794, la Convention décide la création des écoles centrales départementales réglementairement dotées d'un cabinet de physique,chimie et d'histoire naturelle et d'un jardin botanique.

En 1795, est votée la création à Lyon d'un jardin botanique. Le 4 frimaire an IV (25 novembre 1795), le ténement de la Déserte est définitivement accordé à la ville de Lyon, à charge pour elle d'y établir le jardin botanique consacré à l'enseignement. Le docteur Jean-Emmanuel Gilibert, botaniste, en devient le directeur.

Le jardin devient, en 1805, « jardin de l'Impératrice », en hommage à Joséphine de Beauharnais, qui fait don d'une partie des plantes exotiques de sa collection personnelle.

Un régiment du génie occupe une partie de l'abbaye, jusqu'en 1805. L'année suivante le muséum d'histoire naturelle de Lyon est installé dans le bâtiment nord-ouest de l'ancien couvent (future mairie du 1er), qui a été transformé et surélevé et que la ville loue au département. Aux collections initiales s'ajoutent alors les cabinets de plusieurs érudits lyonnais, ainsi que l'herbier de Gilibert.

Vers 1810, la ville dresse un plan de la Déserte et fait la description suivante dudit bâtiment : « il est composé d'un rez-de-chaussée voûté en grande partie, et de trois étages dont le dernier est en galetas. Il est bordé au nord par un fossé de 8 mètres de profondeur et de 2 mètres de large, revêtu de pierres. Au rez-de-chaussée se trouvent également une orangerie, une chambre pour le jardinier, une écurie et un dépôt ; au premier étage il y a les logements des professeurs et celui du directeur du jardin botanique ; enfin au deuxième étage ont été créées une bibliothèque et des salles de cours **»**.

Le 21 septembre 1813, le maire propose à l'emplacement de l'ancien couvent de la Déserte, la réalisation d'une opération immobilière, « tout à fait adaptée à ce quartier rapproché du centre des affaires commerciales » et la création d'une place. Le préfet approuve la proposition le 23 septembre. C'est alors qu'est prise la décision de détruire les bâtiments conventuels. Le mobilier, les inscriptions, médailles, statues et antiquités sont transférés au Palais Saint-Pierre.

Quatre ans s'écoulent et vers le milieu de l'année 1817, ce qu'il reste de l'abbaye de la Déserte, à l'exception du bâtiment nord-ouest qui abrite le Conservatoire, est démoli. La place projetée aura une longueur de 65 mètres et une largeur de 44 mètres, ce qui représente 2 860 m². La ville décide alors qu'à partir du 1er janvier 1818 divers marchés seront établis sur la place de la Déserte : celui des herbages, fruits et légumes, beurre et œufs qui se tient place des Carmes, mais aussi sur celles des Terreaux, de Saint-Pierre, du Grand-Collège, de la Platière et alentours.

Le 22 août 1817, le comte de Fargues, maire de Lyon de 1814 à 1818, attribue le nom de Sathonay[1], à la place qui s'appelait jusqu'alors, place de la Déserte. Il souhaite une place plus importante. Quatre mois plus tard Louis-Cécile Flachéron présente au conseil municipal « les plans du nouveau projet d'agrandissement et d'embellissement de la place Sathonay dans le but de mise en valeur du Jardin des plantes ».

Cette place rectangulaire fera finalement 50 mètres de large sur 80 mètres de long. Sept rues y déboucheront, dont quatre nouvelles, de 7,50 mètres de large. La maire décide entre autres : la construction d'un bâtiment à l'est de l'entrée du Jardin des plantes, la restauration du bâtiment à l'ouest pour « le rendre en tous points semblable à celui de l'est », avec surélévation et percée de fenêtres mais surtout, la construction pour la nouvelle entrée du Jardin des plantes d'un perron au nord de la place, constitué de trois rampes de 7 degrés chacune. Doivent aussi être édifiées de chaque côté et au bas du perron deux terrasses sous lesquelles seront établis le corps de garde et la loge des portiers et aussi la construction de deux fontaines à installer sur les deux côtés du perron. Fin 1817, la place Sathonay est créée.

Les premières localisations de la mairie du 1er arrondissement

Dès la création de l'arrondissement, en 1852, la décision est prise d'établir, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, la mairie du 1er arrondissement. Les services s'installent progressivement dans une douzaine de pièces, en particulier dans les anciens bureaux de l'état civil. Les locaux se composent de différents cabinets : maire, adjoints, secrétaire du maire. Il y a aussi divers bureaux : secrétariat, état civil, mariages, naissances, décès, contributions, ainsi qu'une salle des mariages et une chambre pour le garçon de bureau. Dans le bureau du maire, trône, sur une colonne, un buste en pierre de l'empereur Napoléon III. On en trouve un autre, en plâtre, sur la cheminée de la salle des mariages.

En novembre 1852, est dressé l'inventaire de la bibliothèque pour l'arrondissement. Les ouvrages qui la composent proviennent de divers bureaux de la mairie de Lyon. On y trouve des livres à caractère administratif ou législatif mais aussi des livres sur Lyon (Revue du Lyonnais, Almanach du Lyonnais…). Chaque année le maire d'arrondissement confirme l'inventaire de la bibliothèque.

En 1856, après la création du parc de la Tête d'Or, le transfert du Jardin des plantes est décidé. Dans le bâtiment nord-ouest de la place se trouve toujours le conservatoire du jardin botanique et son herbier de 16 à 17 000 plantes. La ville décide d'y installer la mairie du 1er arrondissement. Cependant celui-ci ne peut se

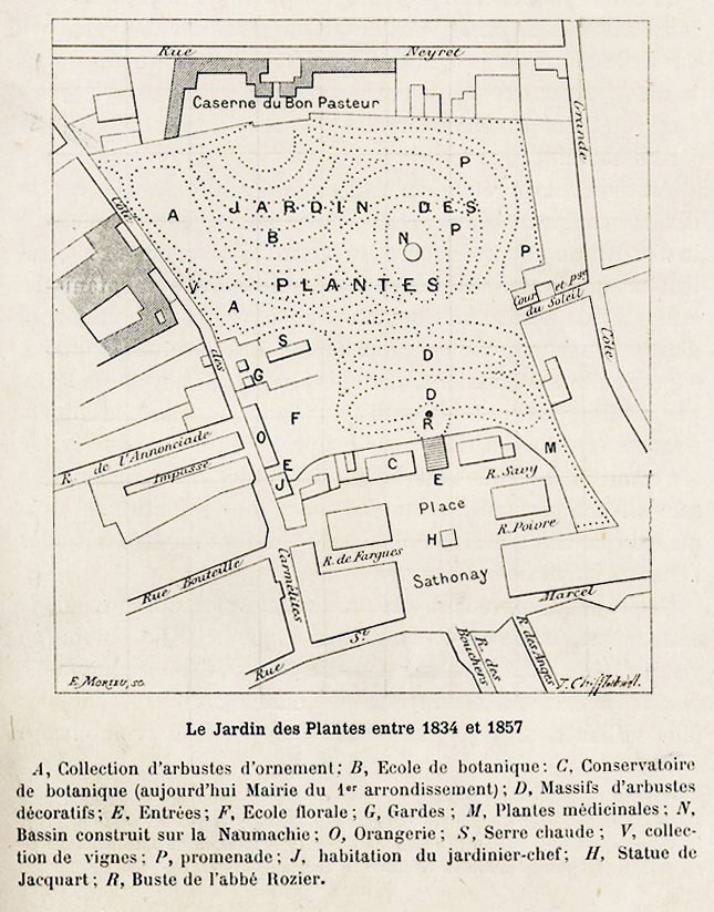

Le Jardin des plantes entre 1834 et 1857
collection Jardin Botanique de lyon

libérer immédiatement car il fait l'objet d'un bail qui court jusqu'au 24 juin 1859. Il faut donc trouver une solution provisoire pour héberger les services de la mairie.

Le 16 janvier 1856, l'architecte de la ville adresse une lettre au sénateur Vaïsse pour lui expliquer qu'il a trouvé un accord avec François Goyard, propriétaire du n° 1 place Sathonay (maison à droite de l'escalier de l'Amphithéâtre), afin que la mairie du 1er s'y installe, en attendant que la maison du n° 2, propriété de la ville, soit vidée de ses occupants.

Le préfet Vaïsse décide que le logement, situé au 1er étage, sera loué pour abriter les services de la mairie

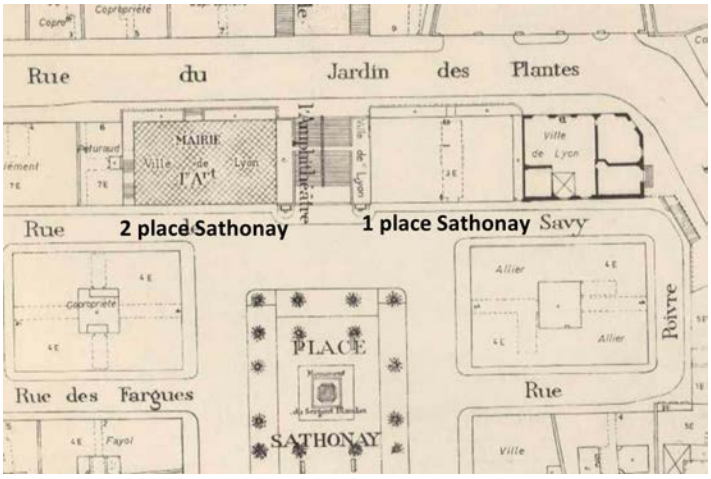

Les 1 et 2 place Sathonay (AmL 1669W_058)

1. Nicolas-Marie-Jean-Claude Fay de Sathonay fut maire de Lyon du 4 août 1805 jusqu'au 27 août 1812.

d'arrondissement. Il est composé de 11 pièces, plus plusieurs petits cabinets, et comprend une cave, un grenier et une petite chambre mansardée.

Trois des pièces de cet appartement étaient jusqu'alors louées à un négociant, M. Angelot, qui accepte de les quitter pour passer à l'étage supérieur, à condition que la ville les mettent « dans le même et semblable état de distribution et de décoration ». Le nouvel architecte en chef de la ville, Tony Desjardins, approuve le devis et fait procéder à la remise en état des 3 pièces du 2e étage pour M. Angelot.

Un bail de 3 ans et 3 mois est signé entre la ville et M. Goyard en février 1856. Il s'étend jusqu'au 24 juin 1859. Le montant de la location est de 3 200 francs, payables par moitié tous les 6 mois. Il comprend l'impôt sur les portes, et fenêtres, l'éclairage de l'escalier et le droit du concierge. Les travaux des locaux sont terminés en juillet 1856 et la mairie du 1er s'y installe.

À partir de juillet 1856, la ville loue à M. Goyard, toujours dans le même bâtiment, trois pièces supplémentaires pour installer le cabinet dévolu au maire, celui pour les adjoints et un bureau de recrutement ou de secrétaire. Le devis pour l'aménagement de ces locaux est signé par René Dardel (alors architecte indépendant).

Au début du XXe siècle, dans l'appartement du 1er étage, est installée l'école libre de la paroisse Saint-Vincent. Le bâtiment est devenu une copropriété dans les années 1960.

La mairie actuelle

En 1859, la ville se penche sur l'aménagement des nouveaux locaux de la mairie, au n° 2 place Sathonay, qui abrite encore le conservatoire du jardin botanique.

Le 4 février, le conseil municipal vote le budget pour la transformation du bâtiment et l'établissement de la mairie au 2e étage de la maison. Au 1er étage seront installés le tribunal de simple police (qui se situait alors à l'hôtel de ville) et la justice de paix du 4e canton (qui se trouvait dans d'autres locaux loués), et au rez-de-chaussée, un corps de garde de sergents de ville et un dépôt de pompes à incendie. Ces trois derniers postes sont alors institués pour le 1er arrondissement, « leur utilité ne pouvant être contestée ». Les travaux, réalisés par MM. Parot et Boudet, ont un coût de 14 414 francs.

La mairie et la montée de l'Amphithéâtre vers 1900

Pour le fonctionnement de la mairie, 14 pièces sont nécessaires : le cabinet du maire et celui des adjoints, une salle d'attente des mariages, « pièce nécessaire pour ne pas mêler les personnes en grande toilette et le public ordinaire ou gens en blouse », une salle des mariages, un salon de réception « pour les grandes cérémonies ou les grandes réceptions... », une salle d'attente du public, servant aux garçons de bureau. Sont également créés, le cabinet pour le secrétaire en chef, destiné « aux personnes qui désirent parler confidentiellement » et plusieurs autres bureaux, pour le secrétariat, pour le chef de l'état-civil et des mariages, pour le chef des contributions, pour les contrôleurs des contributions, enfin un bureau des naissances et décès, un pour les contributions et les élections et un pour les archives. Par ailleurs il faut 10 autres pièces : trois pièces pour le logement du garçon conservateur du mobilier, trois pièces pour le logement du deuxième garçon de bureau, quatre pièces pour le logement du secrétaire en chef. Elles seront établies au 3e étage.

Un local, destiné aux réunions de secours mutuels, est également aménagé au 3e étage, en juillet 1859. Le local du 1er étage, qui se trouve au niveau du milieu de l'escalier du jardin des plantes, est aménagé en septembre pour l'installation d'un concierge (la fonction est non rémunérée... !). Pour créer un accès et donner de la lumière, on ouvre une porte et une fenêtre.

En 1889, sur la façade de la rue du Jardin-des-Plantes, au-dessus de la porte, entre les fenêtres des 1er et 2e étages, on établit un panneau de bois avec les armes de la ville et l'inscription « MAIRIE ». Quelques années plus tard, les mots « MAIRIE » et « 1er ARRONDT » seront gravés dans la pierre de l'encadrement de la porte. Ils y sont toujours. En 1891, est installé dans le bâtiment, un bureau de bienfaisance et en 1892, avec la bibliothèque, une salle de lecture.

En 1902, les pompiers ont quitté les lieux et on trouve, au rez-de-chaussée, le poste de police et le tribunal de simple police, au 1er étage, la salle des mariages, les salles des collections et la salle de lecture, au 2e étage, les bureaux de bienfaisance, des contributions, des élections, du recrutement, des écoles, des mariages, le bureau du maire et deux bureaux d'adjoints, enfin au 3e étage, la justice de paix et l'appartement des garçons de mairie. Cette année-là, sont créés au rez-de-chaussée, deux « violons[2] ».

En 1922, le chauffage à vapeur basse pression est installé dans l'immeuble. Sur les plans dressés à cette occasion, on apprend que la salle des mariages est au rez-de-chaussée, à droite de la porte d'entrée.

2. Expression qui remonte au règne de Saint Louis et qui désignait une prison proche d'un poste de police.

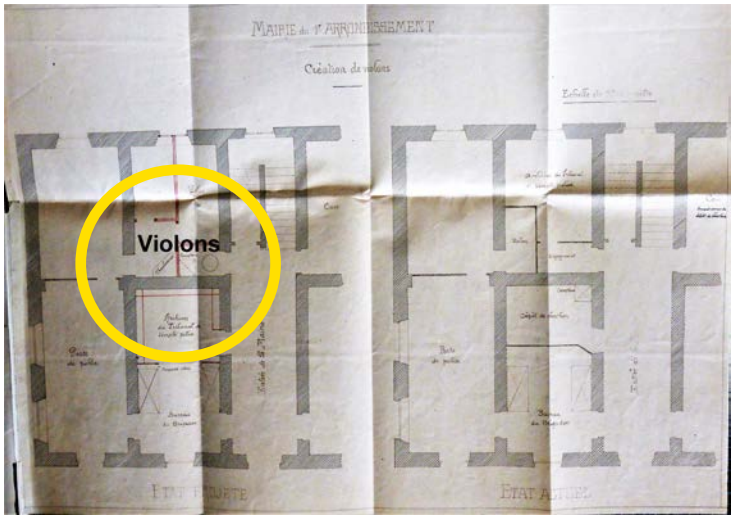

Installation de deux « violons », plan de 1902, AmL

La marquise de Charles Piguet

En 1936, la mairie du 1er arrondissement fait réaliser par le service des travaux publics et de la voirie municipale une étude sur la construction d'une nouvelle mairie pour l'arrondissement. Elle est projetée à l'emplacement de la halle de la Martinière et des immeubles situés entre la place Rambaud (nos 11 à 19) et la rue du Sergent-Blandan (nos 22 à 30). Le maire de Lyon, Édouard Herriot autorise l'étude. Le service de la voierie estime le coût total, expulsion et indemnisation des occupants des maisons à démolir, acquisition des maisons et démolition, à 5 millions de francs. Cela ne comprend par la construction de la nouvelle mairie. Le maire demande à ce qu'on recherche un autre emplacement...

En 1938, la mairie du 1er relance la mairie centrale sur le sujet. Le 20 juin 1938, le maire de Lyon fait savoir à la mairie du 1er que, budgétairement, le projet n'est pas envisageable dans l'immédiat... C'est alors que le bâtiment est rénové. Une marquise, réalisée par le ferronnier d'art, Charles Piguet, est installée au-dessus de la porte située au milieu de l'escalier de l'amphithéâtre. Sur la façade, place Sathonay, les entablements qui dataient du XVIIe siècle disparaissent et on fait réaliser un panneau en bas-relief sur lequel figure : « MAIRIE 1ER ARRNT » dans un lettrage typique de l'Art Déco.

L'intérieur du bâtiment

Une grande opération de rénovation est entreprise en quatre phases entre 1969 et 1973. Les parquets sont remplacés par des sols bétonnés recouverts de carrelages, l'escalier est refait et les bureaux sont redistribués. Des faux-plafonds sont installés et, sauf dans quelques pièces, cachent les beaux plafonds « à la française ». C'est probablement à cette même époque que le bas-relief de la façade disparaît sous un horrible caisson en plastique.

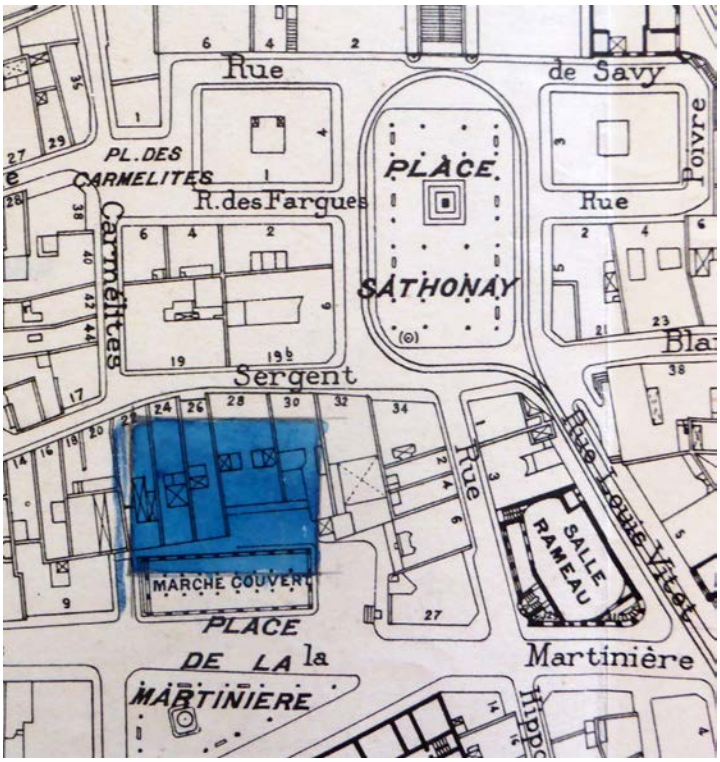

Projet d'implantation d'une nouvelle mairie, AmL 963WP90

Entrée de la mairie avec le « caisson » (vers 1969 à 2018)

Entrée de la mairie depuis 2018

En 2018, on fera heureusement réapparaître ce lettrage qui est alors rénové.

Après leur installation, en 2020, les nouveaux élus et les chefs de services de la mairie du 1er ont refait la décoration des murs. Ils ont sélectionné, parmi les œuvres de la collection de la ville, des tableaux contemporains, réalisés par des artistes, pour la plupart lyonnais.

Marc Dailly, né en 1978 à Genève, fait ses études à Lyon, où il obtient son diplôme d'illustrateur en 2004. Mais, très vite il s'adonne à la peinture, sa première passion.

Don Mateo, né au début des années 1980, se passionne très rapidement pour l'art de rue (appelé aujourd'hui street art). En 2003, il entre aux beaux-arts de Besançon puis à la facultad de Bellas Artes de Cuenca en Espagne. En 2010, il s'installe à Lyon et, très vite, il revêt les murs de ses fameux portraits : des anonymes qui interpellent par l'émotion et l'énergie qu'ils insufflent.

***La folle journée d'Olivier*, Marc Dailly, 2011**

En 2022, Emmanuel Bernot, membre du service archéologique de la ville de Lyon, spécialiste de l'archéologie du bâti et du sous-sol, effectue un diagnostic patrimonial et confirme que la pièce voûtée du rez-de-chaussée, dénommée « salle Chénas » ainsi que les pièces en enfilade qui se trouvent sous l'escalier de l'Amphithéâtre datent de l'époque de la rénovation entreprise par Marguerite de Quibly dans les années 1620.

Tableau de A. Perzillan, 1990

***Les femmes qui lisent sont dangereuses*, Don Mateo, 2016**

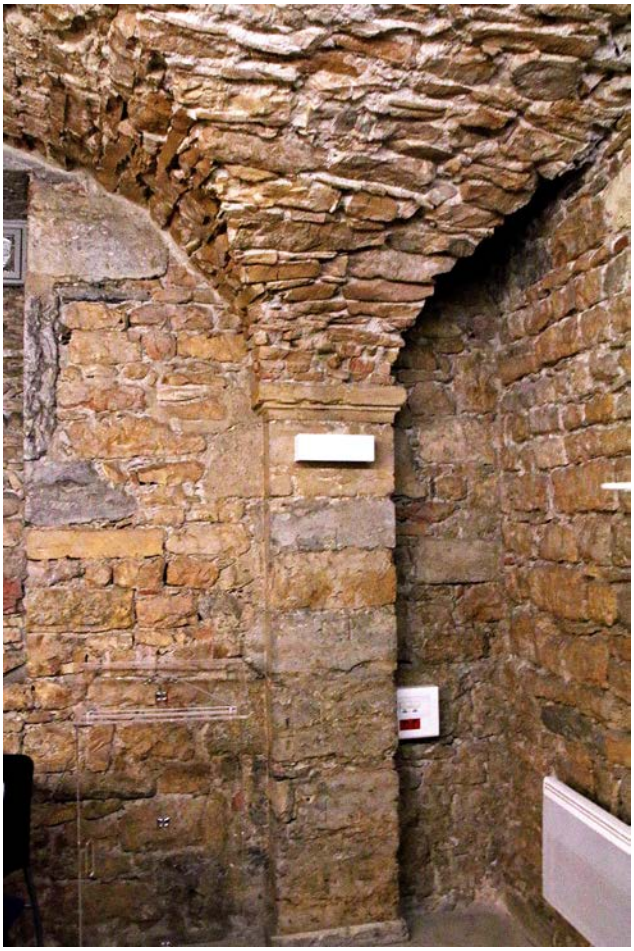

Vestiges de l'ancienne abbaye de la Déserte, au rez-de-chaussée de la mairie, avec plafond en voûte d'arête et marques de tâcherons

La salle des mariages et du Conseil est très sobre, mais elle conserve un plafond mouluré. La Marianne qui s'y trouve est digne d'intérêt. Elle date de 1881 et son auteur est un célèbre sculpteur, Ernest Guilbert (1848-1913), qui a reçu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889-1890. Elle est inventoriée et documentée dans le livret du pré-inventaire des monuments et richesses artistiques du Rhône, où elle est décrite comme suit : « figure volontaire, virile et combative, mais aussi juvénile ; chevelure en désordre tirée en arrière. Unique attribut, le bonnet, associé à une cocarde ».

La salle du Conseil et des mariages et sa Marianne

Les derniers aménagements

Fin 2022, la marquise de la porte, montée de l'Amphithéâtre, est restaurée, les fenêtres du bâtiment sont équipées de jalousies et de lambrequins, tels qu'on les trouve sur plusieurs des bâtiments de la place, et un treillis de palissage est fixé sur la façade pour accueillir des plantes grimpantes qui l'égayeront et créeront un îlot de fraîcheur

Quelques noms attribués à des pièces de la mairie du 1er

Outre la salle Chénas, citée ci-dessus, deux autres salles sont à évoquer :

- la salle de réunion du 3e étage nommée « salle Rozan » rend hommage à Philomène Rozan qui fut la présidente de la commission pour la grève des ovalistes[3] de 1869 ; en son nom et au nom des huit mille membres qui composaient la corporation, elle déclare adhérer à l'Association Internationale des Travailleurs ;

- la salle d'exposition du 1er étage, dont l'accès se fait par la porte située au milieu de l'escalier de l'Amphithéâtre, se nomme « salle Jean-Marc Le Bihan ». Elle rend hommage à un chanteur de rue très apprécié dans l'arrondissement et à la Croix-Rousse. Son portrait figure sur la fresque des Canuts, boulevard des Canuts.

Denis Lang, Jacques Meyrial, Nicole Thiollière

Jean-Marc Le Bihan, représenté sur la fresque des Canuts

Nous remercions Yasmine Bouagga, maire du 1er arrondissement, et Anne Jannin, directrice générale adjointe de la mairie, pour leur accueil et l'aide qu'elles nous ont apportée pour la découverte des lieux.

La mairie du 1er arrondissement aujourd'hui

3. Les ovalistes étaient des ouvrières qui pratiquaient le moulinage des fils de soie. Elles étaient aussi appelées « moulineuses ».